

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU COMITÉ SYNDICAL  
SIOM DE LA VALLÉE DE CHEVREUSE  
SEANCE DU 21 JUIN 2017**

L'an deux mil dix-sept,

Le mercredi 21 juin 2017,

Les membres du Comité syndical, légalement convoqués individuellement par écrit, se sont réunis au siège du Syndicat, sous la présidence de Monsieur Jean-François VIGIER, Président du SIOM,

**Délibération n°:** DL32/2017

**Objet:** Entrée du SIOM  
dans le capital de la SEML  
« Sigeif Mobilités »

- M. ADRAS (titulaire - CPS)
- M. AMBROISE (titulaire - CPS)
- M. BARSANTI (titulaire - CPS)
- M. BERNARD (titulaire - CPS)
- M. BOYER (titulaire - CPS)
- M. CAHAREL (titulaire - CPS)
- M. CAMBON (titulaire - CPS)
- M. CARRE (titulaire - CPS)
- M. DEBRAS (titulaire - CPS)
- M. FONTENAILLE (titulaire - CPS)
- M. JADOT (titulaire - CPS)
- Mme LECLERCQ (titulaire - CPS)
- Mme LINDECKER (titulaire - CPS)
- M. MARTIN (titulaire - CPS)
- M. SUTTER (titulaire - CPS)
- M. TRICKOVSKI (titulaire - CPS)
- M. VALENTIN (titulaire - CPS)
- M. VERMILLON (titulaire - CPS)
- Mme VIALA (titulaire - CPS) ;
- M. VIGIER (titulaire - CPS)
- M. VIVIEN (titulaire - CPS)
- Mme WICHEREK-JOLY (titulaire - CPS)
- M. BAY (titulaire - CCHVC)
- Mme ROBIC (titulaire - CCHVC)
- M. ODIER (titulaire - CCHVC)
- Mme VON EUW (titulaire - CCHVC)
- Mme DA COSTA FERNANDES (suppléante CPS)
- Mme DARMON (suppléante CPS)

**DATE DE CONVOCATION**

Le 15/06/2017

**Avait donné pouvoir :**

**Pas de pouvoir**

**Absents excusés :**

M. BLIN (titulaire - CPS) ; M. BONNET (titulaire - CPS) ; M. BOUAZZAOUI (titulaire - CPS) ; M. CORDIER (titulaire - CPS) ; M. DA SILVA (titulaire - CPS) ; Mme GELOT (titulaire - CPS) ; M. GLEIZE (titulaire - CPS) ; M. LECLERC (titulaire - CPS) ; Mme MORCH (titulaire - CPS) ; M. OSSENI (titulaire - CPS) ; M. PAGE (titulaire - CPS) ; M. PANCIATICI (titulaire - CPS) ; M. PELLETANT (titulaire - CPS) ; M. PONS (titulaire - CPS) ; M. ROS (titulaire - CPS) ; M. SFERRAZZA (titulaire - CPS).

**Le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.**

**Monsieur Franck BERNARD est désigné, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

EN EXERCICE : 42  
PRESENTS : 28  
VOTANTS : 28

## Délibération DL32/2017

### Entrée du SIOM dans le capital de la SEML « SIGEIF MOBILITES »

#### **Le comité syndical,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code du Commerce,

**Vu** le Code Général des Impôts et notamment son article 1042 II disposant que les acquisitions d'actions réalisées par les communes, les départements, les régions et leurs groupements dans le cadre de l'article L. 1522-1 du code général des collectivités territoriales ne donnent lieu à aucune perception au profit du Trésor, sous réserve que la décision de l'assemblée délibérante compétente pour décider de l'opération fasse référence à la disposition législative en cause et soit annexée à l'acte

**Vu** les statuts et le pacte d'actionnaires annexés à la présente délibération,

**Vu** les statuts du SIOM,

**Vu** la note de présentation,

**Considérant** l'implication du SIOM dans une démarche de développement durable et son engagement notable dans le développement des alternatives aux carburants issus du pétrole,

#### **Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

- **Autorise** l'adhésion aux statuts de la SEML Sigeif Mobilités et autorise le Président du Syndicat à signer l'acte d'adhésion au Pacte d'actionnaires.
- **Autorise** la souscription de cinq cents (500) actions d'une valeur de cent (100) euros par action ainsi que le paiement du prix correspondant de cinquante mille (50 000) euros, cette acquisition ne donnant lieu à aucune perception au profit du Trésor en application de l'article 1042 II du Code général des impôts.
- **Autorise** le Président du Syndicat à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération
- **Précise** que cet engagement nécessite l'ouverture de crédits au chapitre 26 du budget M4 ;

**Indique** qu'une décision modificative sera présentée en conséquence lors du prochain comité,

Fait à Villejust,  
Pour extrait conforme

Le Président →

Jean-François VIGIER

Pièce transmise en Préfecture le :  
Affichée le :



**BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION  
PAR LA PREFECTURE**

**Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse**

**Utilisateur : Branchut Hervé**

**Paramètre de la transaction:**

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Délibérations
Numéro de l'acte:	DL_32_2017
Date de la décision:	2017-06-21 00:00:00+02
Objet:	Entrée du SIOM dans le capital de la SEML "SIGEIF Mobilités"
Classification matières/sous-matières:	7.9
Identifiant unique:	091-200062321-20170621-DL_32_2017-DE

**Fichier de vie de la transaction**

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 091-200062321-20170621-DL_32_2017-DE-1-1_0.xml	text/xml	1197
nom original: Annexe DL32 pacte.pdf	application/pdf	6134123
nom de métier: 091-200062321-20170621-DL_32_2017-DE-1-1_2.pdf	application/pdf	6134123
nom original: Annexe DL32 statuts .pdf	application/pdf	2658752
nom de métier: 091-200062321-20170621-DL_32_2017-DE-1-1_3.pdf	application/pdf	2658752
nom original: DL 32 2017.pdf	application/pdf	764866
nom de métier: 091-200062321-20170621-DL_32_2017-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	764866
nom original: Note présentation DL32 SIGEIF.pdf	application/pdf	75150
nom de métier: 091-200062321-20170621-DL_32_2017-DE-1-1_4.pdf	application/pdf	75150

**Cycle Contenu dans l'archivage**

Etat	Date	Message
Posté	30 juin 2017 à 17h11min15s	Dépôt initial